

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Election des 6 Vice-Présidents
Référence : D 2022.3

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 20 Pouvoir : 1
Voix délibératives : 21

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibérative : J-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT,

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, J-Marc SENEGES,

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Marie-Claude ROLLAND

Conformément aux statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Comité Syndical a procédé à l'élection des 6 Vice-Présidents.

Les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

M. Sylvian CALS se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Sylvian CALS a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Claude CLERGUE se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)

- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Jean-Claude CLERGUE a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président.

M. Guy GAVALDA se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)

- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Guy GAVALDA a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Mme Sabine BOUDOU OURLIAC, excusée, a fait acte de candidature par mail

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 4^{me} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

Mme Sabine BOUDOU OURLIAC a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Mme Marie-Claude ROLLAND, se déclare candidate.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 5^{me} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

Mme Marie-Claude ROLAND a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Président demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

M. Didier SOMEN, se déclare candidat.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, à l'élection du 6^{me} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (vingt et un)

A déduire :

- Bulletins litigieux : 0 (zéro)
- Bulletins blancs : 1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 20 (vingt)

Majorité absolue : 11 (onze)

M. Didier SOMEN a obtenu 20 (vingt) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER**

